

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mongi MOKADEM*

L'économie sociale et solidaire s'affirme de plus en plus dans le monde comme étant un choix stratégique destiné à atténuer les abus de la mondialisation libérale et les excès de l'économie de marché. Elle représente, de nos jours, une réaction à l'individualisme, à l'égoïsme et à la pauvreté et constitue un important gisement de création d'emplois et de richesses.

En Tunisie, avec l'aggravation de la crise économique et sociale, notamment depuis 2001, la Tunisie vit une accentuation des précarités sociales et des disparités régionales. De larges catégories sociales, surtout parmi les jeunes et les femmes, sont confrontées à des difficultés économiques insurmontables et à des revendications sociales non satisfaites. Face à une telle situation, les deux secteurs public et privé sont, à leur tour, paralysés et ne sont plus en mesure d'apporter des solutions aux grands problèmes dans lesquels se trouve plongée l'économie tunisienne.

C'est à la fois l'ampleur de ces difficultés et l'incapacité de les résoudre qui confèrent à l'économie sociale et solidaire (ESS) toute sa légitimité. Désormais, ce type d'économie s'impose comme étant une composante essentielle de tout modèle de développement efficient et viable. Se basant sur la primauté de l'homme sur le capital et de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, l'ESS réduit l'emprise de l'économie sur le social et se distingue par sa performance sur le plan économique et son utilité sur le plan social.

Désormais, pour aider les personnes en difficulté, réduire les exclusions et les inégalités, créer des emplois et lutter contre la pauvreté et la précarité, l'ESS est incontournable. Aucune politique économique et sociale conséquente ne peut ignorer les grands mérites de ce type d'économie.

Introduction :

Genèse de l'économie sociale et solidaire

Dans toutes les activités humaines, l'économie a toujours imposé son diktat. Il a, constamment, soumis aussi bien l'homme que la nature à sa propre logique et à ses propres lois en vue de réaliser ses objectifs, à savoir la maximisation de ses profits, de sa rentabilité ou de son efficacité à travers l'accroissement des avantages et la réduction des coûts et des pertes.

Historiquement, l'économie sociale et solidaire (ESS) a vu le jour avec la création d'associations et de coopératives de production et de consommation qui étaient

* Professeur à la faculté des Sciences économiques et de gestion de Tunis.

destinées à alléger les répercussions sociales fâcheuses ayant touché les classes laborieuses et ce en leur fournissant ce dont elles ont besoin surtout en nourriture, santé et logement afin de leur permettre de reproduire leur force de travail à des prix raisonnables.

Les révolutions du 19^e siècle en Europe, la première guerre mondiale et les expériences socialistes du 20^e siècle ont toutes offert un environnement favorable pour la promotion de l'ESS sur les plans conceptuel, institutionnel et juridique.

Les crises du capitalisme mondial n'ont fait qu'aggraver les crises économiques, sociales et environnementales avec la montée du chômage, l'accroissement des inégalités, l'accentuation de la pauvreté, le gaspillage démesuré des ressources naturelles, la prolifération du marché parallèle, l'amplification de la contrebande et la généralisation de la corruption.

C'est dans de telles conditions que l'ESS va connaître un épanouissement considérable et s'imposer comme l'une des réponses à un modèle de développement néo-libéral qui est en train de plonger le monde dans des difficultés insurmontables, notamment en ce qui concerne la dégradation des conditions écologiques.

Déjà, dès son arrivée au pouvoir en 1981 en France, François Mitterrand déclarait : «L'économie française marchera désormais sur trois piliers : le secteur privé, le secteur public et le secteur de l'économie sociale et solidaire, dont j'entends bien assurer le développement, la pérennité et la croissance»¹.

Par ailleurs, l'ESS, qui est de plus en plus adoptée par les pays du monde, est appelée «économie populaire» en Amérique Latine et est mentionnée comme un choix économique dans certaines constitutions (Bolivie et Equateur). Elle est définie dans les pays anglo-saxons comme «Non profit activities».

En tant que secteur autonome, l'ESS occupe, en 2015, la sixième place mondiale en termes de valeur ajoutée après les Etats-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et la France. Les 300 premières coopératives et mutuelles dans le monde ont réalisé un chiffre d'affaires de 2 500 milliards de dollars. Ces coopératives et mutuelles se trouvent à raison de 32% dans l'agriculture, de 39% dans les assurances, de 19% dans la vente en gros et au détail et de 6% dans les services bancaires et financiers.

On estime aussi que le secteur coopératif a créé pas moins de 250 millions d'emplois dans l'ensemble des pays du G20².

Quant au nombre d'emplois créés par l'ESS dans l'Union Européenne, il est de 28 millions, soit 12,9% de l'emploi total.

Aujourd'hui, l'ESS, en France, représente 12% du PIB, 10,5% de l'emploi, 221 325 entreprises et 2 370 301 salariés³. En outre, un français sur deux réalise des échanges avec une coopérative et deux français sur trois sont protégés par une mutuelle⁴.

En Union Européenne d'une manière générale, l'ESS assure 10% du PIB et une entreprise sur quatre créées annuellement relève de cette économie⁵.

¹ Jean Gatel : «L'économie sociale et solidaire : entrepreneuriat social», L'Economiste Maghrébin, 22 janvier 2018.

² Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale : «L'économie sociale et solidaire : levier de développement en Tunisie», juillet 2017

³ Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale : op. cit.

⁴ «L'économie sociale et solidaire : un modèle de réussite durable à enseigner», Huffpost, 6 octobre 2016.

⁵ Jean Gatel : op. cit.

Dans les pays méditerranéens, la création de valeur ajoutée par l'ESS est certes faibles (1 à 2% du PIB), mais sa contribution dans la création d'emplois est importante (4% de la population active en emplois directs et beaucoup plus si l'on prend en considération les emplois indirects)⁶.

I – Concept et définition de l'économie sociale et solidaire

L'ESS se fonde sur la conciliation entre la valeur économique matérialisée par la création de richesses et la valeur sociale représentée par la distribution équitable des richesses entre les personnes, les catégories sociales, les générations et les régions. Elle doit, également, assurer la conciliation entre le souci de l'intérêt général véhiculé par le secteur public et l'exigence de la rentabilité propre au secteur privé.

C'est ainsi que l'instauration de l'ESS permet de réduire l'emprise de l'économique sur le social, c'est-à-dire de freiner l'utilitarisme et la frénésie pour le profit et le gain facile.

Avec l'ESS, les critères économiques ne sont plus privilégiés au détriment des critères sociaux et les justifications «économistes» ne peuvent plus être présentées comme des vérités absolues.

L'ESS fonctionne sur la base de la primauté de l'homme sur le capital et de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Elle est performante sur le plan économique et utile sur le plan social.

L'ESS s'inspire souvent des valeurs telles que la solidarité, la cohésion sociale, la responsabilité sociale, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, la participation et l'autonomie. L'ESS ne peut pas se substituer aux secteurs public et privé, mais les complète et les épauler en vue de contribuer à surmonter leurs défaillances et leurs insuffisances et, en fin de compte, d'atténuer les abus du libéralisme sauvage en matière d'inégalités sociales. On lui attribue souvent le mérite de concilier entre la rentabilité économique et le développement social et d'opposer à la mondialisation économique une mondialisation sociale.

Souvent, il y a deux approches de l'économie qui sont à distinguer :

- Une première approche relevant de l'économie classique et selon laquelle toutes les activités économiques de consommation, de production et d'échange restent soumises à une logique marchande, régies par les règles de l'offre et de la demande et dont le seul mobile est la réalisation des bénéfices. Dans cette approche, les notions de solidarité, de social, d'humain, d'écologie... n'acquiescent qu'une importance secondaire.
- Une seconde approche, celle qui rompt avec la logique économique pure et qui se présente comme une alternative dans laquelle le social est largement privilégié par rapport aux exigences de l'économique. Et même s'il y a des bénéfices réalisés, ils sont réinvestis dans l'entreprise afin d'assurer sa pérennité et de créer des emplois. Et c'est précisément dans cette approche que l'ESS trouve sa raison d'être.

L'ESS incarne l'économie de proximité. Elle est en étroite liaison avec les personnes qu'elle touche et avec les territoires dans lesquels elle est pratiquée. Son objectif ultime est la satisfaction des besoins concrets des citoyens. Elle est, de ce fait, destinée à créer des emplois et à instaurer un réseau de petites et moyennes entreprises. Elle constitue, par conséquent, un facteur de cohésion et de stabilité sociale.

⁶ Banque Européenne d'Investissement : «Economie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens», résumé analytique, novembre 2014.

Par ailleurs, dans cette ESS, la finance solidaire occupe une place de choix. En effet, contrairement à la finance classique dont l'unique mobile est la recherche exclusive du profit, la finance solidaire est destinée à mobiliser l'épargne et à l'orienter vers des activités financières et économiques à même de lutter contre l'exclusion et de renforcer la cohésion sociale et le développement durable. Il s'agit principalement de mobiliser les populations exclues du système bancaire conventionnel autour d'activités financières et ce, en mettant à leur disposition des produits financiers conformes à leurs besoins et permettant leur intégration au sein de l'économie.

Les principales formes de la finance solidaire sont :

- Le microcrédit en provenance des banques et la collecte de l'épargne solidaire et son intégration dans les circuits de la finance solidaire par l'intermédiaire des ONG et des associations.
- Les circuits des banques coopératives.
- Les circuits associatifs et les ONG associés à la microfinance.

Ces différentes formes de la finance solidaire permettent de financer des projets de l'ESS et d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations pauvres exclues du système de financement conventionnel. Elles s'adressent principalement aux femmes et financent surtout les activités de commerce, de service et d'artisanat s'exerçant dans le secteur informel.

Il y a, en revanche, deux dérives qu'il faut éviter concernant la finance solidaire : le risque que celle-ci soit dominée par la logique financière au détriment de la logique solidaire et la difficulté à assurer l'équilibre entre la rentabilité financière et la solidarité.

En définitive, l'ESS peut être définie comme étant un ensemble de pratiques et de comportements destinés à contrecarrer les abus et les dérapages de l'économie marchande. La valeur de l'individu est au cœur de cette économie et c'est tout l'inverse d'une économie capitaliste. L'ESS est l'incarnation d'un ensemble de valeurs, notamment celles de la solidarité, du partage, de la responsabilité sociale, de la citoyenneté, du développement durable, du respect de la nature et des ressources naturelles.

Cependant, il est important de souligner qu'il n'y a pas un seul et unique modèle de l'ESS accepté universellement et pouvant être instauré dans n'importe quelle région. En revanche, il y a une grande diversité d'expériences et de pratiques qui relèvent de l'ESS et dont la réussite varie dans le temps et dans l'espace. Dans tous les cas, le développement de l'ESS ne peut se concrétiser que selon un processus long qui nécessite une stratégie et des politiques à long terme.

II - Les principes fondateurs

D'une manière générale, l'économie sociale et solidaire est fondée sur les principes de la liberté, la dignité, la justice et la solidarité.

Plus précisément, dans la dernière version de la charte de l'ESS (1995), l'ESS est régie par un certain nombre de principes :

- La liberté d'adhésion aux différentes structures de l'économie sociale et solidaire. Autrement dit, personne ne peut être contrainte d'adhérer ou de demeurer dans une structure de l'ESS.
- La non-lucrativité individuelle : les coopératives, les mutuelles et les associations peuvent réaliser des excédents, mais il est interdit de s'approprier ces excédents de manière individuelle.

- La gestion démocratique : les décisions sont prises dans les assemblées générales selon le principe «une personne = une voix». Ce qui signifie que les membres sont égaux quel que soit leur apport en capital ou en temps.
- L'utilité collective ou sociale du projet : les structures de l'ESS doivent être au service d'un projet collectif et non pour servir les intérêts d'une personne.
- La mixité des ressources : les organismes de l'ESS, qui sont indépendants des pouvoirs publics, peuvent, dans le cadre de politiques d'intérêt général, disposer de subventions, d'aides spécifiques ou d'avantages fiscaux auprès des pouvoirs publics.

III - Les objectifs

Les objectifs de l'ESS ne peuvent être atteints que moyennant la réalisation de l'équilibre entre les exigences de la rentabilité économique et les valeurs de la solidarité sociale, de la justice sociale, de la distribution équitable des richesses.

D'une manière générale, on peut dire que toutes les entreprises de l'ESS ont des objectifs communs, à savoir aider les personnes en difficulté, réduire les exclusions et les inégalités et accroître la participation des salariés.

Mais, d'une manière plus précise, les principaux objectifs de l'ESS sont :

1 – L'instauration d'un développement durable et juste fondé sur l'équilibre entre les catégories sociales, les régions, les hommes et les femmes et les générations. L'ESS s'exerce dans des activités économiques et sociales qui répondent à des besoins et à des intérêts communs et dont l'objectif principal n'est pas nécessairement la réalisation de profits.

Dans ce cadre, l'ESS peut servir comme un puissant levier de croissance économique et comme créatrice d'emplois.

- L'ESS sert comme levier de croissance économique parce qu'elle constitue un environnement favorable à la création d'entreprises. L'expérience a montré que c'est dans les pays ayant connu des bouleversements économiques, sociaux et politiques que l'ESS devient un modèle de création d'entreprises. Elle favorise la création et le développement des coopératives, des mutuelles et des associations dont la principale vocation est de rendre les acteurs de cette économie maîtres de leur destin. Ce qui se comprend dans la mesure où l'ESS est une école de la citoyenneté où on prend en main son propre avenir. C'est la raison pour laquelle l'ESS favorise un accroissement de la richesse collective et une croissance durable et juste.
- L'ESS est porteuse d'emplois dans la mesure où elle supporte le mieux les aléas et les crises de l'économie mondiale. En effet, on estime que l'ESS, au cours des dix dernières années, a créé 23% des emplois, 1,5 fois plus d'emplois que le secteur de la construction et 4,5 fois plus que l'industrie agroalimentaire⁷. Elle a également, réussi à maintenir les emplois dans les secteurs les plus vulnérables. Il faut, par ailleurs, préciser que l'ESS est très présente dans des secteurs d'activités qui sont fortement attractifs pour les jeunes et qui disposeront d'une grande employabilité à l'instar de l'animation, le sport, le tourisme social et familial, la petite enfance, le médico-social, la mutualité de santé et les aides et soins à domicile.

⁷ Huffpost, 6 octobre 2016.

2 – La promotion des capacités des femmes et des jeunes et l'élargissement de leurs contributions dans le développement économique et social. Grâce à l'élargissement de l'ESS, ces groupes qui sont généralement exclus et marginalisés peuvent s'intégrer dans le processus économique.

3 - La lutte contre la prolifération de l'économie informelle et sa structuration en vue de l'intégrer dans l'économie organisée. En effet, avec le développement des activités de l'ESS, il y aura rétrécissement du marché parallèle et de l'économie souterraine au profit de la sphère formelle.

4 - La sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles.

L'ESS doit fonctionner comme une composante autonome au sein du modèle de développement à côté des deux autres secteurs public et privé.

IV - Les structures de l'ESS

En parlant des composantes de l'ESS, la secrétaire d'Etat française chargée de l'ESS, écrit : «C'est une partie de notre économie qui a quelque chose de particulier, qui rassemble des entreprises qui ont des valeurs sociales et solidaires»⁸

L'ESS comprend l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations, ainsi que les institutions de microfinance dont les activités de production des biens et services n'ont pas pour objectif l'enrichissement individuel, mais l'intérêt général. Plus précisément, l'ESS est constituée de structures diverses s'engageant dans des projets économiques collectifs qui ont non seulement une finalité sociale et environnementale très nette, mais aussi qui engendrent des relations sociales fondées sur la coopération et la solidarité.

L'ESS est présente dans de nombreux domaines d'activité, notamment l'agriculture, la santé, le commerce, le travail social, l'éducation, la culture, le financement, la banque, l'assurance et l'aide aux personnes vulnérables.

Il est à préciser que l'économie, d'une manière générale, est composée de trois secteurs : le secteur privé dont la seule motivation est le profit, le secteur public qui est la propriété de l'Etat et dont la préoccupation majeure est l'intérêt collectif et l'ESS qui regroupe les activités n'ayant aucun but lucratif et qui est appelé le «tiers secteur». A ces trois secteurs, il faut, tout de même, ajouter un quatrième secteur : le secteur informel qui englobe l'économie domestique familiale et l'économie souterraine.

Il est, par ailleurs, utile de souligner que les richesses produites par l'ESS et le secteur informel ne sont pas comptabilisées dans le calcul du produit intérieur brut (PIB).

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'économie sociale et solidaire est une «notion qui désigne les entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité»⁹.

⁸ «Tout savoir et tout comprendre sur la loi Economie Sociale et Solidaire», economie-sociale-solidaire.gouv.fr, novembre 2015.

⁹ Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale, octobre 2009.

VI - Pourquoi le regain d'intérêt pour l'ESS ?

On vit, aujourd'hui, un regain d'intérêt pour l'ESS et ce pour les raisons suivantes :

- Le modèle classique de l'entreprise, dont le seul mobile est le profit, est de plus en plus en crise.
- Les fermetures des entreprises, comme conséquence des délocalisations, conduisent les salariés à reprendre certaines de ces entreprises pour les transformer en sociétés coopératives.
- L'ESS favorise la création d'emplois et permet, donc, d'atténuer le chômage.
- L'ESS favorise la consolidation des liens sociaux dans un environnement fortement marqué par des rapports sociaux conflictuels.
- L'ESS est très sensible aux préoccupations écologiques et aux choix du développement durable.

Telles sont les raisons qui expliquent pourquoi l'ESS est, désormais, considérée comme une composante essentielle de tout nouveau modèle économique et social à bâtir. Jean Gatel (ancien ministre français de l'économie sociale et solidaire) disait à ce propos que : «Il faut que je continue à porter ce que je crois être une des réponses à la crise internationale en cours qui risque de s'amplifier et pour laquelle je dois continuer à plaider pour ce modèle de développement tout à fait original, à savoir l'économie sociale et solidaire (...). C'est cette menace d'une crise que les opinions publiques internationales sentent confusément au-dessus de leurs têtes qui amène un certain nombre de pays à se tourner vers ce secteur innovant un peu original qu'est l'économie sociale et solidaire»¹⁰.

VII - L'économie sociale et solidaire en Tunisie

C'est parallèlement à la lutte syndicale et en liaison avec l'expérience syndicale menée par Mohamed Ali Hammi en 1924 que les premières coopératives de consommation ont été créées. Il est, de ce fait, tout à fait normal que l'ESS soit directement lié au travail syndical. D'ailleurs, ce sont les thèses et les approches de l'ESS qui ont constamment et fortement imprégné les programmes économiques et sociaux de l'UGTT au cours des années 1950 et qui ont donné naissance à un tissu productif coopératif et mutualiste couronné par la création de la «Banque du Peuple» en 1968.

Il y a lieu de préciser que l'expérience des coopératives des années 1960 a totalement échoué, dans la mesure où elle a été conduite dans le cadre d'une politique autoritaire et bureaucratique qui ne respecte pas l'un des principes fondamentaux de l'ESS, à savoir la liberté d'adhésion et l'indépendance. Et c'est en 1969 qu'il a été décidé de mettre fin à toute cette expérience.

Avec l'échec de plusieurs modèles de développement en Tunisie et dans le monde, de plus en plus de réflexions sont engagées afin de concevoir de nouveaux modèles plus efficaces.

Aujourd'hui, à partir d'une analyse critique des expériences malheureuses de développement et pour répondre favorablement aux exigences en matière de développement économique et social, il y a un retour en force aux principes universels de l'ESS. Celle-ci est de plus en plus considérée comme une composante incontournable dans tout modèle de développement à construire. L'ESS est, désormais, un choix stratégique, comme l'affirme le discours officiel : «La crise économique et sociale que connaît la Tunisie depuis janvier 2011 et les revendications sociales conséquentes laissent davantage de champ

¹⁰ Jean Gatel : op. cit.

libre à l'initiative des organisations de l'ESS, notamment pour la fourniture de services sociaux, point faible des secteurs public et privé, à l'évidence en difficulté»¹¹.

En effet, il est, désormais, admis que dans toute économie libérale, comme celle de la Tunisie, l'Etat est appelé à intervenir lorsque les mécanismes du marché se trouvent en difficulté ou dérapent. Il doit opérer tous les ajustements et toutes les régulations nécessaires afin d'atténuer les inégalités et les déséquilibres générés par le marché.

C'est dans le plan quinquennal de développement 2016-2020 que l'ESS est inscrite, à côté des secteurs public et privé, comme troisième secteur appelé à exercer un impact positif sur l'économie de la Tunisie.

VII – 1 - Les composantes de l'économie sociale et solidaire en Tunisie

L'ESS en Tunisie comprend les éléments suivants :

1 - Les structures professionnelles agricoles¹² :

- Les sociétés mutualistes des services agricoles qui sont au nombre de 234, avec 27 000 adhérents représentant seulement 6% du total des agriculteurs, se trouvant installées à 70% dans les régions côtières, avec 40% spécialisées dans la collecte du lait. Elles sont très endettées.
- Les groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche comptent 3 000 unités faisant travailler 3880 salariés.
- Les coopératives de production agricole dans les terres domaniales sont au nombre de 18 et emploient 700 salariés seulement.

2 – Les mutuelles :

Il y a 41 mutuelles dont 13 dans le secteur public (enseignement, culture, transport, santé, agriculture ...), 17 dans le secteur semi-public (entreprises publiques à caractère administratif et non administratif) et 11 dans le secteur privé (retraités, journalistes, employés de banque...).

3 – Les associations :

Leur nombre est passé de 12 000 en 2011 à 20 000 en 2017 dont 280 sont spécialisées dans l'octroi de micro-crédits.

VII – 2 – Le poids faible de l'économie sociale et solidaire en Tunisie

On peut dire que l'économie sociale et solidaire est un secteur marginal en Tunisie. Elle n'occupe que 0,6% de la population active occupée et assure 1% du PIB. Cette faible contribution s'explique par les participations très modestes des différentes structures de l'ESS, comme le montre le tableau suivant pour l'année 2015¹³ :

¹¹ «Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Résumé», Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, PNUD, octobre 2017.

¹² Journées d'études sur l'économie sociale et solidaire, Hammamet, Mai 2017.

¹³ A. Behadj Rhouma : www.letemps.com.tn, 31 octobre 2017.

Contributions des structures de l'ESS

Structures de l'ESS	Valeur ajoutée (en millions de dinars)	Part dans le BIB
Organisations associatives	100	0,1%
Coopératives	828	0,9%
Mutuelles	48	0,05

Cette situation incombe au fait que l'ESS n'est pas un secteur au sens strict. Ce secteur n'est pas structuré, manque d'organisation et ne dispose pas d'objectifs clairs. Il souffre de l'absence d'un cadre juridique et institutionnel et d'un système de financement approprié.

VII – 3 – La faiblesse du financement de l'ESS

Les structures de l'ESS en Tunisie, qui souhaitent lancer ou promouvoir leurs activités, souffrent d'un manque notable de moyens de financement du fait que les dispositifs d'appui financier actuellement disponibles sont souvent embryonnaires, éparpillés et de petite taille. L'ESS ne peut pas s'appuyer sur des acteurs financiers actifs à même de financer et d'accompagner ses activités. Cela s'explique par l'absence d'une définition claire de l'ESS, la timidité des initiatives de l'ESS, le financement public qui demeure irrégulier et faible et l'insuffisance des interventions du secteur privé.

Ce qui est certain c'est que les entreprises de l'ESS rencontrent des obstacles majeurs pour accéder aux sources de financement. Elles peuvent, certes, bénéficier de moyens financiers auprès du gouvernement, des fondations, des bailleurs de fonds locaux et étrangers et des organismes de bienfaisance, mais à des coûts relativement élevés.

Ces entreprises peuvent, également, recourir au secteur bancaire et aux institutions de microfinance qui, grâce à leurs réseaux spécialisés et de proximité, peuvent participer efficacement au financement des besoins de l'ESS.

Actuellement, en Tunisie, on est à la recherche des pistes qui seraient en mesure de faire de l'ESS un élément essentiel dans la politique de développement économique et social. Il est surtout question de définir de nouveaux outils de financement et de soutien conçus spécialement pour le secteur de l'ESS et répondant à ses principes.

VII – 4 – Quelques réussites de l'ESS

Il est intéressant de citer la réussite de certains projets relevant du modèle de l'ESS. Le projet PAMPAT (Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et de Terroir), le projet PROMESS (Projet de Promotion des Organisations et des Mécanismes de l'ESS) et l'expérience du microcrédit :

1 – Le projet PAMPAT :

Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) avec le financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse et en collaboration avec les ministères tunisiens du commerce et de l'industrie et de l'agriculture. Ce projet part du fait que les produits traditionnels représentent pour les communautés rurales locales de grandes opportunités pour améliorer leur niveau de vie, créer des emplois et promouvoir un développement économique local durable et inclusif.

C'est dans ce cadre que trois projets ont été mis en œuvre. Il s'agit de : TAHADI (Défi) du gouvernorat de Kairouan, DJEBBA FRUITS du gouvernorat de Béja et ZELFEN du gouvernorat de Kasserine.

- **TAHADI** : C'est une «Société Mutuelle des Services Agricoles» (SMSA) féminine créée en 2015 avec comme objectif de mettre en valeur l'harissa traditionnelle à l'huile d'olive préparée à partir des piments séchés au soleil. Cette société regroupe 164 femmes rurales et se fixe comme but de conquérir les marchés avec ce produit du terroir tout en faisant appel au savoir-faire traditionnel et en se basant sur des techniques très modernes et en assurant la conformité du produit aux exigences des labels de qualité. Tout en bénéficiant du soutien de PAMPAT en matière de gestion, de production, de marketing et de commercialisation de son produit, TAHADI qui se contentait de vendre son produit dans les foires nationales et aux épiceries des grandes villes de Tunisie, commençait à exporter, à partir de 2016, vers la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et le reste de l'Europe. TAHADI, en fin de compte, est un modèle de succès qui a pu créer des emplois pour les femmes rurales du gouvernorat de Kairouan.
- **DJEBBA FRUITS** : C'est une SMSA qui a été créée en 2014 pour valoriser les figes de Djebba et améliorer les conditions de vie de la population locale. Elle regroupe 67 agriculteurs et agricultrices et se trouve dans le village montagneux de Djebba dans le gouvernorat de Béja, village célèbre pour la qualité de ses figes qui sont protégées, à partir de 2012, par une appellation d'origine contrôlée (AOC). A partir de 2016, les figes de Djebba commencent à s'exporter vers la France. La société n'a pas manqué également de diversifier sa production (figes séchées, confitures, pâtes de fruits, chocolat). Et c'est ce qui a permis de créer des emplois pour les femmes de la région et, par voie de conséquence, améliorer leur niveau de vie.
- **ZELFEN** : créée en 2014 dans le gouvernorat de Kasserine et spécialisée dans la production de la fige de barbarie. Elle regroupe 23 agriculteurs. En 2016, Zelfen a obtenu la certification biologique pour 470 hectares de figuiers de barbarie et aussi pour plusieurs produits dérivés issus du cactus. Elle produit des figes de barbarie biologiques ainsi que du sirop et de la confiture de fige de barbarie selon une recette traditionnelle. L'impact économique et social est évident puisque Zelfen a engendré d'intéressantes opportunités d'emplois et de revenus pour les femmes de la région.

2 - Le projet «PROMESS» :

Il est créé en 2016 et qui s'étale sur la période (2016-2019). Il est réalisé conjointement par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le gouvernement tunisien et financé par les Pays-Bas. Il a comme objectif de mettre en place l'ESS à travers la création d'entreprises solidaires et de coopératives dans les différentes régions du pays. Il a été lancé d'abord dans les régions du Nord-Ouest, ensuite dans le sud et enfin dans le reste du territoire tunisien.

Le projet porte sur trois axes : la création du cadre juridique et institutionnel propre à l'ESS, la mise en application des mécanismes d'incitation à la création de projets conforme à l'ESS et l'offre de services par les institutions d'appui au lancement et à l'accompagnement des initiatives prises dans le cadre de l'ESS.

3 - L'expérience du microcrédit :

Elle concerne les microentreprises et les petites entreprises dont celles de l'ESS. Cette expérience est largement soutenue par l'Union Européenne. Ce qui a donné naissance à la création d'une institution de microfinance tunisienne «Taysir Microfinance» qui a développé des produits de microcrédit au profit des petits agriculteurs et producteurs tunisiens. Elle vise également la collaboration avec la société civile en vue de réduire la pauvreté dans les zones urbaines et rurales.

VIII – Que faire pour développer l’ESS ?

Aujourd’hui, l’ESS assure près de 10% du PIB dans des pays comme la France, l’Espagne ou l’Italie et garantit l’emploi de 9 à 11% de la population active, alors qu’en Tunisie, elle ne représente que 1% du PIB et sa contribution en matière de création d’emploi est faible.

C’est dire que l’ESS représente une grande opportunité pour l’économie tunisienne, étant donné d’une part la défaillance du secteur public qui s’est désengagé de la sphère économique et sociale et d’autre part la frilosité du secteur privé qui a déserté les régions et les secteurs qui ne garantissent pas une rentabilité immédiate. Seulement, les perspectives de développement de l’ESS se trouvent handicapées par un certain nombre d’obstacles, notamment l’absence d’un cadre juridique clair, le difficile accès aux moyens de financement, la gestion bureaucratique, les problèmes de commercialisation des produits relevant de l’ESS.

L’ESS ne pourra contribuer efficacement à la relance de l’économie tunisienne et à la création d’emplois et de richesses que lorsqu’elle sera débarrassée des différentes contraintes qui empêchent son épanouissement. C’est la raison pour laquelle il est nécessaire de se doter d’une nouvelle stratégie de développement de l’ESS basée sur :

1 - une nouvelle réglementation claire et cohérente permettant de dépasser la situation actuelle qui réduit l’ESS à un ensemble de groupements professionnels, de coopératives et d’associations et de doter l’ESS d’un cadre juridique qui fédéralise l’ensemble des composantes de l’ESS. En effet, les textes concernant les associations, les coopératives et les mutuelles ne sont pas homogènes et ne sont pas adaptés aux nouvelles mutations économiques et sociales que connaît le pays depuis les événements de 2011. Il s’ensuit que les différents acteurs de l’ESS (artisans, femmes rurales, jeunes, porteurs de projets...) rencontrent de plus en plus de difficultés pour se regrouper et pouvoir atteindre leurs objectifs en matière d’amélioration d’emploi et de développement économique et social. La raison principale demeure l’absence d’un cadre juridique adéquat. C’est, d’ailleurs, l’objet du projet de la loi organique sur l’ESS qui est débattu actuellement.

2 - La mise en place d’une bonne gouvernance à tous les niveaux (local, régional et national) et à travers la mise en place de mécanismes et d’organes représentatifs garantissant un fonctionnement démocratique et une transparence aux différentes structures de l’ESS. Celle-ci doit appliquer le principe un homme-une voix et ce quelle que soit la contribution des actionnaires et aussi préconiser le réinvestissement de l’essentiel des profits réalisés afin de dynamiser les mécanismes de l’ESS et de pérenniser les emplois.

3 - une coordination entre les différentes structures de l’ESS.

4 - La mise en œuvre de mécanismes suffisants pour assurer le financement des différentes structures de l’ESS. En effet, les structures de l’ESS trouvent énormément de difficultés pour se financer auprès des institutions financières nationales et internationales, publiques et privées. Ce sont souvent les conditions exigées par ces institutions qui ne tiennent pas compte du caractère social des activités de l’ESS et qui rendent difficile l’accès aux ressources financières.

Dans toute opération de restructuration et de promotion de l’ESS, il faut abandonner la conception de l’ESS réduite à une politique d’assistance et opter pour une ESS conçue comme un secteur créateur de richesse, d’emploi et de cohésion sociale. Elle doit trouver pleinement sa place dans le modèle de développement recherché et servir comme un levier de développement économique et social.

5 – Œuvrer en vue d’éradiquer de la société les valeurs issues du modèle néolibéral et qui ne cessent de s’implanter et de se généraliser et dont les principales manifestations sont l’individualisme, l’egoïsme

et la corruption. Ces valeurs doivent être remplacées progressivement par une nouvelle culture fondée sur les principes de l'ESS.

Conclusion générale

L'économie sociale et solidaire est une économie fondée sur les relations sociales et le devoir de solidarité en vue de garantir l'intérêt général.

C'est surtout à partir des années 1980 qu'elle a connu un regain d'intérêt dans le monde et elle s'affirme de plus en plus aujourd'hui comme une réaction aux abus du néo-libéralisme et à l'individualisme excessif de l'économie de marché.

Dans les pays développés, l'ESS est devenue une composante incontournable de leurs dynamiques économiques et sociales contribuant à hauteur de 10 à 15% de l'emploi total et entre 5 et 7% de la richesse nationale

En Tunisie, malgré la reconnaissance de son importance et de son indéniable impact positif sur l'économie, l'ESS ne contribue que d'une manière très infime à la création des emplois et des richesses.

Elle souffre principalement de l'absence d'une loi organique et de la carence des sources de financement

Aucun modèle de développement crédible ne peut réussir en Tunisie sans l'intégration de l'ESS comme composante essentielle. Cette intégration nécessite la mise en place d'une bonne gouvernance garantissant un fonctionnement démocratique et une transparence de toutes ses composantes (associations, coopératives et mutuelles). Il est également urgent de leur fournir les instruments de financement adéquat et de leur doter d'une stratégie efficace de communication.

Références bibliographiques

- «Economie sociale et solidaire, socioéconomie du troisième secteur», sous la direction de J. Defourny et M. Nyssens, De Boeck Supérieur, 2017.
- «Economie sociale et solidaire, loi du 31 juillet 2014, CNCRESS, juillet 2016.
- «Perspectives de l'économie sociale et solidaire 2017», Document de synthèse, janvier 2017, ESS France
- «Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?», CEDEF, novembre 2017.
- «Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Résumé», Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, PNUD, octobre 2017.
- «Economie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens», Résumé analytique, Banque Européenne d'Investissement, novembre 2014.
- «Les concepts clé de l'économie sociale et solidaire», Document de synthèse, www.la-fedurok.org
- «Economie sociale et solidaire : Quelques repères», Efigip, mai 2011.
- Jean Gatel : «L'économie sociale et solidaire : entrepreneuriat social», L'Economiste Maghrébin, 22 janvier 2018.
- «L'économie sociale et solidaire : un modèle de réussite durable à enseigner», Huffpost, 6 octobre 2016.
- «Tout savoir et tout comprendre sur la loi Economie Sociale et Solidaire», economie-sociale-solidaire.gouv.fr, novembre 2015.